



**PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE
PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME**

**PRÉFET MARITIME DE LA MANCHE
ET DE LA MER DU NORD**

N° 63/2015

ARRÊTE INTER-PRÉFECTORAL

Portant désignation des membres du conseil maritime
de la façade Manche Est - mer du Nord

Le préfet de la région Haute-Normandie
préfet de la Seine-Maritime
Commandeur de la légion d'honneur

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord
Commandeur de la légion d'honneur

- Vu** le code de l'environnement, et notamment l'article L.219-6-1 ;
- Vu** le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 modifié relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 modifié relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- Vu** le décret n° 2011-637 du 9 juin 2011 modifié relatif aux attributions, à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la mer et des littoraux ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 27 septembre 2011 relatif à la composition et au fonctionnement des conseils maritimes de façade ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 21 novembre 2011 modifié portant création du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est - mer du Nord ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 modifié portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est - mer du Nord ;
- Vu** l'arrêté inter-préfectoral du 08 juillet 2015 portant modification de la composition du conseil maritime de la façade Manche Est-mer du Nord ;

Considérant que, conformément à l'article 4 de l'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 sus-cité, le mandat des membres du conseil maritime de la façade Manche Est - Mer du Nord est arrivé à échéance le 24 mai 2015.

Sur proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, et de l'adjoint au préfet maritime de la Manche et la mer du Nord pour l'action de l'Etat en mer ;

ARRÊTENT

Article 1^{er}.

Sont désignés membres du conseil maritime de la façade Manche Est - mer du Nord les personnes suivantes :

1. Collège des représentants de l'État et de ses établissements publics :

- le préfet de la région Nord-Pas-de-Calais, préfet du Nord, ou son représentant ;
- la préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, ou son représentant ;
- le préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados, ou son représentant ;
- le préfet de la région Île de France, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, ou son représentant ;
- la préfète du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- la préfète de la Manche, ou son représentant ;
- le président-directeur général de l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer, ou son représentant ;
- le directeur de l'Agence des aires marines protégées, ou son représentant ;
- le directeur général du Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres, ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Seine-Normandie, ou son représentant ;
- le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie, ou son représentant ;
- Le commandant de la zone maritime Manche – mer du Nord, ou son représentant ;
- le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque, ou son représentant ;
- le président du directoire du grand port maritime de Rouen, ou son représentant ;
- le président du directoire du grand port maritime du Havre, ou son représentant.

2. Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- le président du conseil régional du Nord – Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- le président du conseil régional de Picardie, ou son représentant ;
- le président du conseil régional de Haute-Normandie, ou son représentant ;
- le président du conseil régional de Basse-Normandie, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental du Nord, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental du Pas-de-Calais, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental de la Somme, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental de Seine-Maritime, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental du Calvados, ou son représentant ;
- le président du conseil départemental de la Manche, ou son représentant ;
- trois représentants des maires désignés par l'association des maires de France :
 - titulaires :
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER
Monsieur Philippe DUCOULOMBIER
Monsieur Edouard PHILIPPE
 - suppléants :
Madame Dominique BAUDRY
Monsieur Jean-Michel HOULEGATTE
Madame Marie-Agnès POUSSIER-WINDSBACK
- deux représentants des établissements publics de coopération intercommunale désignés par l'association des maires de France :
 - titulaires :
Monsieur Patrice VERGRIETE
Monsieur Jean-François RAPIN
 - suppléants :
Monsieur Bertrand RINGOT
Monsieur Olivier PAZ

3. Collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises :

- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins du Nord-Pas-de-Calais, Picardie, ou son représentant ;
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Haute-Normandie, ou son représentant ;
- le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie, ou son représentant ;
- le président du comité régional de la conchyliculture de Normandie, mer du Nord, ou son représentant ,
- représentant l'association nationale des organisations de producteurs de la pêche maritime et des cultures marines :
 - titulaire :
Monsieur Thierry MISSONNIER
 - Suppléant :
Monsieur Julien LAMOTHE
- représentant la fédération des organisations de producteurs de la pêche artisanale :
 - titulaire :
Monsieur Éric GOSSELIN
 - Suppléant :
Madame Dominique THOMAS
- représentant d'armateurs de France :
 - titulaire :
Monsieur Pascal OLIER
 - suppléant :
Monsieur Pascal NICOLAS
- représentant l'union nationale des armateurs à la pêche de France :
 - titulaire :
Monsieur Marc GHIGLIA
 - suppléant :
Monsieur François HENNUYER
- représentant l'union nationale des producteurs de granulats :
 - titulaire :
Madame Laëtitia PAPORE
 - suppléant :
Monsieur David CLAVELEAU
- représentant les chambres de commerce et d'industrie :
 - titulaire :
Monsieur Bertrand DUBOYS FRESNEY
 - suppléant :
Monsieur Éric NEYME
- représentant les chambres d'agriculture :
 - titulaire :
Monsieur Rémi BAILHACHE
 - suppléant :
Monsieur Sébastien WINDSOR
- représentant le syndicat des énergies renouvelables :
 - titulaire :
Monsieur Pierre PEYSSON
 - suppléant :
Monsieur Christophe LEBLANC

- représentant les ports normands associés :
 - titulaire :
Monsieur Philippe DEISS
 - suppléant :
Monsieur Nicolas LEVASSEUR
- représentant le syndicat mixte du port de Dieppe :
 - titulaire :
Monsieur Nicolas MAYER-ROSSIGNOL
 - suppléante :
Madame Marie-Dominique FOUCHAULT
- représentant l'autorité portuaire du port de Calais - Boulogne sur mer :
 - titulaire :
Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU
 - suppléant :
Monsieur Anthony PETILLON
- représentant la fédération nationale des industries nautiques :
 - titulaire :
Monsieur Jean-Pierre AUGEREAU
 - suppléant :
Monsieur Stephan CONSTANCE
- représentant la fédération française des ports de plaisance :
 - titulaire :
Monsieur André WIDEHEM
 - suppléante :
Madame Françoise NOEL
- représentant le groupement des industries de construction et activités navales :
 - titulaire :
Monsieur François ALLAIS
 - suppléant :
Monsieur Boris FEDOROVSKY
- représentant les pilotes maritimes :
 - titulaire :
Madame Catherine CORNU
 - suppléant :
Monsieur Hervé GAUDUCHEAU

4. Collège des représentants des salariés d'entreprises :

- représentants la confédération française démocratique du travail :
 - titulaires :
Monsieur Alexis MAHEUT
Monsieur Paul GOLAIN
 - suppléants :
Madame Delphine DE FRANCO
- En attente de désignation*

- représentants la confédération générale du travail :
 - titulaires :
Monsieur Jean-Pierre LEFEBVRE
Monsieur Camille PUJOL
 - suppléants :
Monsieur Hervé CAUX
Monsieur Alain LABBE
- représentants force ouvrière :
 - titulaires :
Monsieur Jean-Pierre TERAL
Monsieur Didier TERAL
 - suppléants :
Monsieur Christophe ANQUETIL
En attente de désignation
- représentants la confédération française de l'encadrement - confédération générale des cadres :
 - titulaires :
Monsieur Régis CAVILLON
Monsieur Jean CAILLIAU
 - suppléants :
Madame Virginie LEROUX
Monsieur Renaud ROUSSEL
- représentants la confédération française des travailleurs chrétiens :
 - titulaires :
Monsieur Bruno DACHICOURT
Monsieur Patrick FRANÇOIS
 - suppléants :
Monsieur Jean-Marie WACOGNE
Monsieur William DEVISMES

5. Collège des représentants des associations de protection de l'environnement littoral ou marin, ou d'usagers de la mer et du littoral :

- représentant l'association « Robin des bois » :
 - titulaire :
Madame Nathalie GEISMAR-BONNEMAINS
 - suppléante :
Madame Charlotte NITHART
- représentant la ligue pour la protection des oiseaux :
 - titulaire :
Monsieur Frédéric MALVAUD
 - suppléant :
Monsieur Pascal PROVOST
- représentant l'association France nature environnement :
 - titulaires :
Monsieur Michel MARIETTE
Madame Sylvie BARBIER
Monsieur Pierre-Yves BOUIS
 - suppléants :
Monsieur Yves MAQUINGHEN
Monsieur Claude BARBAY
Monsieur Xavier MONTAGU

- représentant l'association Surfrider :
 - titulaire :
Madame Antidia CITORES
 - suppléante :
Madame Marie-Amélie NEOLLIER
- représentant la fédération française de voile :
 - titulaire :
Monsieur Paul ADAM
 - suppléant :
Monsieur Francis LE GOFF
- représentant la fédération chasse sous-marine passion:
 - titulaire :
Monsieur Pierre FEUILLY
 - suppléant :
Monsieur Vincent CAILLARD
- représentant l'union nationale des associations de navigateurs :
 - titulaire :
Monsieur Christophe HUMILIERE
 - suppléant :
Monsieur Lucien POIROT
- représentant la fédération française d'études et de sports sous-marins :
 - titulaire :
Madame Ingrid RICHARD
 - suppléant :
Monsieur Dominic BENBASSA
- représentant la fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs français :
 - titulaire :
Monsieur Jean LEPIGOUCHE
 - suppléant :
Monsieur Dominique VIARD
- représentant la fédération nationale des chasseurs :
 - titulaire :
Monsieur Alex PION
 - suppléant :
Monsieur Bernard FLORIN
- représentant les centres permanents d'initiatives pour l'environnement :
 - titulaire :
Monsieur Charles BOULLAND
 - suppléant :
Monsieur Philippe DEFURNES-ROFIDAL
- représentant les comités départementaux olympiques et sportifs :
 - titulaire :
Monsieur Michel TIREL
 - suppléant :
Monsieur Jean-Pierre LOUISE

Article 2.

Les personnalités qualifiées appelées à siéger au conseil maritime de la façade sont les suivantes :

- Monsieur Xavier BRAUD, maître de conférence, Université de Rouen ;
- Monsieur Franck LEVOY, professeur des universités, Université de Caen ;
- Monsieur Grégory PINON, maître de conférence, Université du Havre ;
- Monsieur Pascal BULEON, directeur de recherche au centre national de la recherche scientifique, directeur de la maison de recherche en sciences humaines de Caen ;
- Madame Bénédicte EZVAN-ANDRE, chargée de développement, service hydrographique et océanographique de la marine.

Article 3.

Les membres du conseil maritime de façade désignés siègent pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature du présent arrêté.

Article 4.

Toute nouvelle désignation ou modification fera l'objet d'un arrêté inter-préfectoral.

Les membres ainsi désignés siégeront pour le délai restant à courir jusqu'au renouvellement complet du conseil.

Article 5.

L'arrêté inter-préfectoral du 24 mai 2012 modifié portant désignation des membres du conseil maritime de façade pour la façade maritime Manche Est - mer du Nord est abrogé.

Article 6.

La secrétaire générale pour les affaires régionales de Haute-Normandie, l'adjoint au préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord chargé de l'action de l'État en mer, le directeur interrégional de la mer Manche Est - mer du Nord sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

À Rouen, le 08 juillet 2015

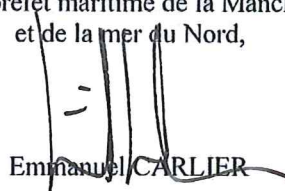
Le préfet de la région Haute-Normandie,
préfet de la Seine-Maritime



Pierre-Henry MACCIONI

À Cherbourg-Octeville, le 08 juillet 2015

Le préfet maritime de la Manche
et de la mer du Nord,



Emmanuel CARLIER